



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 10 décembre 2018
N°903

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du Contrat stratégique de la filière « Aéronautique »

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, **Carole Delga**, présidente de la Région Occitanie, et **Eric Trappier**, président du Comité Stratégique de Filière, ont signé aujourd'hui le contrat stratégique de la filière aéronautique.

La filière aéronautique regroupe 1 000 entreprises, emploie aujourd'hui environ 300 000 personnes en France et réalise environ 65 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 85% à l'export.

Conformément à l'orientation donnée par le Conseil national de l'industrie (CNI), la filière a élaboré un plan d'actions ambitieux autour de trois thématiques principales, enjeux majeurs du développement de la filière :

- **le programme « Industrie du Futur »** : dans la logique et la continuité des programmes d'ores et déjà engagés par le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) visant à améliorer la performance et la compétitivité de la *supply chain* aéronautique, **300 ETI et PME seront accompagnées**, notamment au travers d'un diagnostic et d'un plan d'action individuel, pour un budget global d'environ 50 M€, financé par les entreprises, la filière, les régions et l'Etat ;
- **l'emploi et les compétences** : la conclusion d'un Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) entre la filière, la branche et l'Etat permettra d'identifier les besoins en compétences pour permettre d'accéder à l'industrie du futur, de contribuer aux évolutions des formations et aux d'accompagner individuellement des PME dans leur gestion des ressources humaines ;
- **l'export : le contrat revoit le mode opératoire de la filière pour** une meilleure concertation et des performances accrues, notamment au bénéfice des PME. Dans une filière aussi internationalisée que l'aéronautique, le rôle des donneurs d'ordre pour accompagner les PME à l'export est **fondamental**.

L'élaboration de ce contrat de filière s'est appuyée sur les recommandations issues d'une **étude cofinancée par le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère des Armées et le GIFAS** dans le cadre du Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME), **publiée aujourd'hui**.



La réunion plénière du Comité stratégique de filière a également été l'occasion de faire un point sur l'avancement des travaux du Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC), pendant « innovation » de cette politique de filière, présidé par la ministre en charge des Transports, et au travers duquel **l'Etat soutient l'innovation de la filière à hauteur de 135M€/an.**

Le Gouvernement et les Régions ont réaffirmé leur soutien et leur présence aux côtés des industriels du secteur aéronautique face aux défis qui sont ceux de cette filière. Ils accompagneront de manière précise la mise en œuvre de cette feuille de route déterminante pour l'avenir et le développement de toute la filière aéronautique.

Les partenaires sociaux ont quant à eux souligné leur attachement à une politique de filière ambitieuse soutenue par l'Etat et à une réelle solidarité entre les différents échelons de la filière aéronautique.

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, déclare « *Les avancées du contrat stratégique sont majeures pour la filière : afin d'accompagner les PME et ETI de la filière dans la modernisation de leur outil industriel et la nécessaire montée en compétences des salariés qui exploitent cet outil industriel, l'Etat et la filière se mobilisent (i) avec les régions pour accompagner 300 entreprises vers les technologies de l'industrie du futur (ii) avec la branche pour engager une démarche collective matérialisée par un engagement de développement des emplois et des compétences (EDEC).* »

Eric Trappier, président du Comité stratégique de filière et président du GIFAS, a déclaré à l'occasion de cette signature : « *La signature de ce contrat stratégique de filière constitue une étape fondamentale pour le futur développement de la filière aéronautique. Celle-ci est en effet confrontée à des défis toujours plus importants que nous imposent nos clients et nos concurrents. Cette démarche contribue ainsi à permettre à notre filière industrielle d'investir toujours plus dans des technologies de rupture et de s'approprier les nouveaux outils et procédés de production, et de rester ainsi une filière d'excellence.* »

Lire le dossier de presse : [ici](#)

Accéder à l'étude : <https://www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/industrie-du-futur-enjeux-et-perspectives-pour-la-filieres-aeronautique>

Contact presse :

Cabinet A. Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr